

LE CONSULAT ET L'EMPIRE A CHAIGNAY

La période troublée de la Révolution s'achève, les esprits s'apaisent et CHAIGNAY reprend son souffle après tant de souffrances, de réquisitions en tous genres qui s'ajoutent aux mauvaises années agricoles et frumentaires. La république est rejetée, au point que les élections partielles de l'an VI (mai 1797) sont remportées par les royalistes.

Le 18 fructidor VI (4 septembre 1797), le Directoire déclare « nulles et illégitimes » les élections qui viennent de se dérouler et déporte les chefs royalistes dans les colonies. On imagine la déception dans nos campagnes voyant revenir le spectre de la guerre civile.

Le consulat



Deux ans plus tard, le 18 brumaire VIII (9 novembre 1799), Bonaparte prend le pouvoir et déclare que « *la Révolution s'est faite selon les principes qui l'on commencée; elle est finie* ». La population de nos villages accueille favorablement le nouveau régime – Le Consulat -, qui apporte stabilité et respecte les achats des biens nobles et ecclésiastiques faits pendant la Révolution (ventes des terres de l'abbaye de Saint-Bénigne dans le cas de Chaignay).

Le 15 juillet 1801, Bonaparte signe un Concordat avec le pape Pie VII. Ce concordat, qui permet la réouverture des églises, le baptême des enfants et apaise les tensions religieuses, porte la popularité du régime au plus haut.

Chaignay appliquera par une délibération du 29 floréal an XI, un arrêté consulaire du 18 Germinal an XI, précisant la liberté du culte, le traitement des prêtres, l'ameublement des maisons curiales (qui avait été réquisitionnées et vendues pendant la Révolution). A Chaignay, le prêtre desservant reprendra les meubles qu'il avait lui-même distribués parmi les habitants du village avant de s'enfuir pendant la Terreur (1793) !

Pour la subsistance, la contribution de la commune ira au-delà des directives officielles, par le don chaque année en nature de blé- froment, 3 décalitres par les habitants aisés et 2 décalitres par les moins-aisés. Une assemblée des habitants fixera qui est aisé ou moins-aisé... Les vigneronns « de première classe » contribueront par un don de trois francs, ceux « de seconde classe », de deux francs et les manouvriers, d'un franc.

La subsistance des autres desservants de l'église est également prévue par le Conseil Municipal. Pour le chantre : un décalitre de conceau (*synonyme de méteil (blé et seigle cultivés ensemble) dans quelques cantons de Bourgogne*) et pour le marguillier : 20 centimes par habitant et par an, sauf pour les parents d'enfants « instruits aux frais de la commune »).

Le Conseil Municipal songe ensuite à racheter la cure, vendue à un habitant du village pendant la Révolution, ce rachat étant financé par la vente du quart de la réserve de bois communaux.

Rappelons ici que le franc fit suite en 1795 aux assignats, monnaie révolutionnaire dont la dévalorisation massive se terminera en ruine pour les épargnants, et ... en monnaie de singe pour les prêts à rembourser. Ce « nouveau » franc, défini d'abord comme 5 g d'argent, est basé ensuite sur son poids d'or : 0,32258 gramme titré à 900/1000ème, selon le décret du 14 germinal an XI (4 avril 1803). A titre de comparaison, fin 2011, l'or vaut 41,5 euros le gramme. Un franc-or de 1803 vaudrait 115 euros pour son poids d'or au même titrage. Au kilo, le blé valait 3,5 franc-or pendant la période révolutionnaire, 0,2 franc en 1900 et 0.18 euros (ou 0,0118 ancien francs) en 2011. Des chiffres à méditer . . .

Une mandature bien remplie ...

Le 28 Décembre 1807, le maire Louis ROUGET meurt en fonction après 16 ans de mandat, laissant une Commune apaisée après les tourments révolutionnaires.



L'administration de la commune et la police municipale était réorganisée. Faisant preuve d'autorité et de fermeté, les rues étaient propres, nettoyées régulièrement dans un village où l'élevage était omniprésent. Il était interdit aux habitants d'encombrer les rues de voitures et attelages, de matériel, outils, charrues. Il était interdit de déposer des fumiers ou détritiques sur la voie

publique, de conduire les chevaux à l'abreuvoir ou à la charrue sans prendre la précaution de les coupler ou de les attacher les uns à la suite des autres.

En un mot, la tranquillité régnait sur la Commune. Louis AUBERTOT lui succéda le 6 Janvier 1808 sur désignation du préfet. Les chroniqueurs de l'époque nous disent que « le choix était bon ».

Il fit également preuve d'autorité. La chasse, qui pouvait s'exercer tous les jours et en tous lieux (bois et plaine) depuis la Révolution, fut règlementée et même suspendue, par un arrêté du préfet du 20 mai 1808 qui interdisait le port d'armes. Seule était autorisée la chasse par les gardes en bois particuliers pour la conservation des propriétés et leur surveillance. Inutile de dire que le respect de cet arrêté fut plus que relatif et le braconnage omniprésent, y compris par les gardes des bois impériaux ou communaux, chargés de réprimer les contrevenants ...

L'apogée de l'Empire et sa chute

En 1812, la France compte 130 départements et 44 millions d'habitants. Rome, Amsterdam, Genève, Cologne sont des préfectures françaises. L'Empire Français contrôle par souverains interposés l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et une partie de l'actuelle Pologne. Mais la fin approche. Napoléon commet deux erreurs tragiques : une terrible répression de la guérilla en Espagne (1808 à 1814) et surtout l'invasion de la Russie. Napoléon lance sa grande armée (600 000 hommes) contre la Russie des tsars.

La grande armée perd 95% (!) de ses effectifs, la défaite est terrible et très mal ressentie dans nos campagnes, saignées par les pertes des armées. Les anciens alliés (Autriche et Prusse) deviennent des adversaires.



La retraite de russie

La mobilisation de la garde nationale en 1813, la « levée en masse » prescrite par l'empereur ne peuvent être exécutés. A Chagnay, un recensement indique que sur 609 habitants, 16 hommes sont aux armées, dont le général GRUARDET. Les troupes étrangères envahissent la France et DIJON est occupé le 19 janvier 1814 par les autrichiens.

Inutile de dire, que ces troupes sont en terrain conquis, réquisitionnent tout ce qui leur est bon : victuailles, meubles, bijoux, linges ... A Norges, les habitants cachent du blé dans une grotte pour éviter la réquisition.

A CHAIGNAY, une réquisition frappe la population le 20 janvier 1814 à dix huit heures. En pleine nuit, la municipalité donne l'ordre de livrer le lendemain matin à six heures 250 décalitres d'avoine à Is sur Tille. Puis le 21 janvier : réquisition de sept voitures attelées chacune de trois chevaux, trois « moules » de bois et trois voitures de paille. Le lendemain : six pièces (228l) de vin, deux feuillettes (114l) d'eau de vie, dix voitures attelées avec chevaux. Le surlendemain : dix voitures attelées avec chevaux et 7 hommes-guides devant faire le « service des troupes », plus deux feuillettes d'eau de vie.

Et cela continue sans fin : le 23 janvier : dix voituriers. Le 24 : cent mesures de froment et autant de conceau et 7 hommes-guide. Le 28 : 90 mesures de froment, 100 de seigle, 50 d'avoine, huit pièces de vin.

Toutes ces réquisitions sont réparties en assemblée communale, après l'avoir été au canton d'Is/Tille, sur ordre de l'intendant des armées et du maire de DIJON. C'est ainsi que des bœufs ayant été requis, CHAIGNAY ne les possédant pas, le Conseil Municipal procéda à l'achat de trois animaux à Villecomte et à la ferme des rentes du seuil (Is/Tille). Finalité de l'histoire : les trois bœufs prirent certes la route de Dijon, mais l'un ne dépassa pas Savigny le sec, les deux autres n'arrivèrent pas à Dijon .., les troupes stationnées faisant main basse.

Février et mars 1814 ne seront pas mieux. Les troupes de Norges réquisitionnent à Chagnay deux pièces de vin et 105 double-décalitre d'orge pour Is/Tille. Le 4 mars, le maire rédige une note mentionnant que chaque jour des troupes arrivent et occupent le village, logent hommes et chevaux chez l'habitant sans pouvoir les nourrir. La commune décide pour palier à ce déficit, de constituer un stock communautaire de 435 décalitres d'avoine. Le canton d'Is/Tille est en proie également à d'autres réquisitions, réparties dans les communes, dont Chagnay, qui se voit attribuer la fourniture de 1000 décalitres d'avoine, 12 bœufs, 25 pièces de vin et 12 moules de bois.

Puis c'est DIJON directement, le 3 avril 1814 : 250 rations de pain, des pommes de terre, des haricots, farine, saindoux, beurre, 62 rations de viande, le tout pour les troupes de Bretigny à fournir tous les deux jours, sans oublier en sus : foin, paille et avoine

On pourrait poursuivre presque à l'infini sur les cinq mois d'occupation, à se demander s'il restait encore quelques biens dans les campagnes. Tout cela créa beaucoup d'exacerbation, de sentiment d'injustice, les uns reprochant aux autres d'être davantage mis à contribution. Des plaintes furent envoyées au Préfet qui crut bien faire de « démissionner » le maire Louis AUBERTOT. Il nomma un médecin d'Is/Tille, un dénommé MIELLET, comme maire de CHAIGNAY. Choix déplorable, car il ne pût remplir sa fonction qu'un jour par semaine, laissant tous pouvoirs à un adjoint qui protestait contre la négligence du maire ...

Le retour éphémère de Napoléon

Le rétablissement de la royauté, accepté par la population dans un premier temps, fût rejeté ensuite devant les menaces de restitution des biens nationaux, de rétablissement des droits seigneuriaux et de destruction de tout ce qui avait été apporté de bien par la Révolution. Le

retour de Napoléon enfui de l'île d'Elbe fut donc salué comme il se doit.



Napoleon - les 100 jours

Localement, ce passage par la Bourgogne sera marqué une fois de plus par des réquisitions. Le 16 mars 1815, le Maire de CHAIGNAY est requis de fournir le lendemain 17 pour le service de « Sa Majesté l'Empereur », dix voitures à deux chevaux, à conduire dans la cour de l'hôtel de ville de Dijon à 4 heures précises du matin.

Rapidement, le désespoir fut de retour avec la défaite de Waterloo (18 juin 1815) et les troupes d'invasion. Cette seconde occupation fut encore plus violente sur le Dijonnais, les soldats entrant sabres au clair dans les maisons pour piller, mettant leurs chevaux dans les luzernes et les bœufs dans les vignes.

A CHAIGNAY, la veuve FREMYOT, fait une lettre circonstanciée au Préfet sur les agissements de soldats autrichiens qui, le sabre sous la gorge, lui ont volé ses économies, celles de ses voisins, une montre ... Une collecte sera organisée dans le village pour rassembler quelques fonds au profit de cette personne, d'autres se porteront caution. Une réelle solidarité existait entre tous.

Pendant ce temps, DIJON, lieu de villégiature de ces envahisseurs, verra passer l'Empereur d'Autriche, le Tsar de Russie, le Roi de Prusse et le duc de Wellington, commandant en chef des armées alliées. Leurs troupes (150 000 hommes) seront passées en revue le 5 octobre 1815 dans la plaine des Tilles, au Nord de DIJON.

Après les autrichiens, les cosaques ...

Un mois après la défaite de Waterloo, les « alliés » occupaient à nouveau la France.

CHAIGNAY avait connu les Autrichiens en 1814. En 1815, ce furent les cosaques qui séjournèrent au village, apparemment sans faire de réquisitions. Leurs chevaux stationnèrent au pré de Chaugy, en face du lavoir, où ils furent mis à la corde. L'étonnement fut grand

parmi les habitants de voir que ces chevaux qui avaient traversé toute l'Europe n'étaient pas ferrés. C'est finalement le manque d'eau, au cours du mois de juillet, qui les fit partir vers d'autres contrées plus hospitalières.

Conséquence très locale du retour de Napoléon en mars 1815 : le Maire MIELLET, visiblement détesté par la population, donne sa démission. Un décret impérial du 30 avril 1815 convoque les électeurs pour le dimanche 21 mai pour désigner un maire, qui sera donc maintenant élu et non-nommé par le Préfet. Antoine AUBERTOT fut désigné. Trois semaines plus tard, ce fut Waterloo. L'Empire tombait et la royauté rétablie.

Le 7 juillet 1815, Louis XVIII promulgue depuis Saint-Denis une ordonnance qui permet



« *aux fonctionnaires administratifs et judiciaires* » de reprendre les fonctions qu'ils occupaient au 1er mars 1815. A CHAIGNAY, le Maire MIELLET, rejeté par la population, pouvait donc reprendre du service. Mais il ne le fit pas et donna sa démission à nouveau. Antoine AUBERTOT continua ses fonctions de maire par arrêté du préfet, en date du 20 septembre 1815, et prêta serment « à la Constitution du Roi Louis XVIII ».

Le 21 janvier 1816, jour anniversaire de la mort de Louis XVI, fût décrété jour de deuil pour la France entière. A CHAIGNAY, le Maire fit exécuter les consignes préfectorales : fermeture des boutiques, des cabarets et lieux de divertissement public (sic). De plus, les habitants de la paroisse devaient cesser leurs travaux et assister avec les membres du Conseil Municipal, en habits de deuil, ainsi que les militaires en retraite, au service funèbre en l'Eglise paroissiale.

Le patrimoine communal délaissé

C'est le constat que fait le Maire Antoine AUBERTOT en Conseil Municipal le 11 mars 1817, après les périodes troublées de la révolution, du consulat, de l'empire, et des invasions de 1814 et 1815.

Les chemins sont en piteux état, mais ce n'est pas le plus urgent. L'Eglise, datant du 13^{ème} siècle, est en très mauvais état. Des travaux d'urgence sont à entreprendre à l'intérieur et à l'extérieur. L'accès au clocher n'est plus possible. Les murs du cimetière, situé devant l'Eglise, sont dégradés et pourris. Le presbytère vendu pendant la Révolution est à racheter. La maison commune (*la mairie*) n'a pas eu plus de 100 francs de travaux en trente ans, elle n'est composée que de deux chambres, dont une sert de chambre à four et de logement de l'instituteur, l'école se faisant dans l'autre chambre. La construction d'une troisième chambre, d'une écurie et d'une grange seraient nécessaires.

Deux citernes seraient également à créer pour palier la carence d'eau en période estivale, réparer deux puits communaux (Chaugy et la raie), créer un lavoir ...

Des devis sont établis pour ce vaste programme et la décision est prise de vendre 32 ha de réserve de bois. Une ordonnance du Roi en date du 2 avril 1817 le permet.

Chaignay change de Maire, . . . dans la même famille !

Puis en 1819, le 18 mai, Chaignay change de maire. Nicolas ROUGET remplace Antoine AUBERTOT (son beau-père). Il est le fils de l'ancien maire de la Révolution Louis ROUGET. Il jure « *fidélité au Roi, obéissance à la Charte et aux lois du Royaume* ». Il restera en fonction jusqu'à la Révolution de 1830 qui le démit de son mandat. Puis il fut réinstallé en 1846, pour être démis à nouveau par la Révolution de 1848. Il reprit ce mandat de Maire pour la troisième fois sur décision d'un Préfet de Napoléon III (Prince-Président).

Le 22 mars 1856, Maire de Chaignay, il adresse au nom des membres du Conseil Municipal une lettre à Napoléon III : « . . . *ne peuvent résister, au milieu de l'allégresse générale (la naissance du prince impérial ndlr), au désir d'exprimer à votre Majesté la joie qu'ils éprouvent à la vue du grand évènement qui vient de s'accomplir. Ils forment les vœux les plus sincères pour Vous, Sire, pour le Prince Impérial dont la naissance était si vivement désirée et pour le prompt rétablissement de son Auguste Mère, notre noble et digne Impératrice* ».



Orsini sur l'échafaud

Deux années plus tard, le 4 février 1858, le Prince-Président Napoléon III est victime de « l'attentat d'Orsini », il adresse une nouvelle missive : « *Interprète de tous les habitants de Chaignay, j'ai l'honneur d'offrir à votre Majesté nos plus sincères félicitations d'avoir échappé à l'horrible attentat du 14 janvier et sommes heureux de ce que Dieu a préservé les jours de votre Majesté et ceux de votre Illustre Compagne en trompant l'espoir des exécrables assassins*

Si nos vœux n'ont pas été présentés plus tôt, notre dévouement au Gouvernement Impérial que la

France s'est choisi, n'a jamais fait défaut, ainsi qu'on peut en juger par tous nos votes précédents.

Nous sommes avec le plus profond respect de Votre Majesté, les très humbles, très obeissants et très fidèles sujets ». Bien entendu, le buste de l'Empereur est en bonne place à la Mairie !

Comme son père Louis, il meurt en exercice le 23 mars 1864 après 30 années de mandature. Le 11 Aout est célébrée « la fête de l'Empereur », ce sera en son absence. Quelle aventure !

Après le Consulat, le premier Empire, puis le second (qui sera une période de grande prospérité pour nos villages), la guerre de 1870 se profile. La défaite sera foudroyante et la guerre ruineuse pour le pays tant en vies humaines qu'en réquisitions pour la population. A croire que les dirigeants de cette époque n'avaient rien compris des drames qu'ils avaient vécus pendant le siècle qu'ils venaient de parcourir.

Jean-Marc DAURELLE

Sources et bibliographie :

Monographie de Chaignay par Armand ROUGET

Archives municipales de Chaignay

Archives départementales de la Côte d'or

Les racines du val de Norges par Jean-Claude SOBOLE

La baronnie du Val de Saint-Julien par Marcel BOLOTTE